

OBJET

ENVIRONNEMENT - Avis
d'enquête publique relative
au projet d'une chaufferie
CSR située sur le territoire
des communes de Neuville
et Thenelles.

==

Rapporteur :
Mme la Présidente

Date de convocation :
15/06/22

Date d'affichage :
28/06/22

Nombre de Conseillers
en exercice : 74

Quorum : 25

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 22 juin 2022 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CARMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Hugues DEMAREST représenté(e) par M. Patrick JULIEN, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Damien NICOLAS représenté(e) par M. Sylvain VAN HEESWYCK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Françoise JACOB, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Agnès MAUGER représenté(e) par M. Stéphane LINIER.

Absent(e)(s) :

Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La société SUEZ RV France a déposé une demande d'autorisation environnementale sur les communes de Neuville et Thenelles, pour un projet de chaufferie de valorisation énergétique de CSR (Combustibles Solides de Récupération) classé sous les rubriques ICPE 2971 et 3520.

Le projet situé à une quinzaine de kilomètres à l'Est de Saint-Quentin consiste en la construction et l'exploitation par SUEZ d'une chaufferie

d'une puissance de 66 MW qui fournira au procédé industriel de Tereos (site d'Origny Sainte-Benoîte) de la vapeur haute pression surchauffée (425°C), à partir de combustibles solides de récupération, fabriqués dans des unités de préparation régionales et issus des déchets d'activités économiques, déchets d'équipements et d'ameublement, encombrants et refus de centres de tri.

La chaufferie CSR permettra de réduire de 40 % la consommation de l'énergie fossile, gaz, du site d'Origny-Sainte-Benoîte, soit l'équivalent de 430 GWh/an.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale a rendu son avis le 25 janvier 2022, auquel la société SUEZ RV France a répondu dans des mémoires complémentaires les 25 février et 14 mars 2022.

Une enquête publique se déroulera du mercredi 15 juin au samedi 16 juillet inclus dans les communes de Neuville et Thenelles.

Le conseil communautaire est invité à émettre son avis sur ce projet de chaufferie CSR.

Les combustibles acceptés au sein des installations de la chaufferie CSR seront des combustibles produits en France dans la région des Hauts-de-France et les régions limitrophes, afin de respecter le principe de proximité du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Sur les plans paysager et biodiversité, le projet (surface de l'ordre de 1,8 ha) s'intègre sur une emprise déjà anthropisée et artificialisée : il est situé à l'intérieur de l'emprise industrielle exploitée par Téréos et implanté sur l'ancienne cimenterie d'Origny-Sainte-Benoîte, dont l'activité a cessé en 1995.

La majorité du site est donc constituée d'habitats d'intérêt écologique faible. La localisation de ce projet permet de réduire d'autres impacts sur les milieux naturels ou agricoles.

Les fumées issues de la combustion des CSR feront l'objet d'un dépoussiérage et d'un traitement de type sec avant rejet à l'atmosphère.

Un programme de surveillance des rejets en cheminées qui inclut le contrôle en continu pour un certain nombre de polluants, sera mis en place.

Le projet va contribuer à l'emploi et au développement économique du territoire, en créant une cinquantaine d'emplois directs dans différents corps de métiers (une vingtaine à Origny-Sainte-Benoîte et une trentaine dans la région des Hauts-de-France). Lors de la phase de construction, la mobilisation de plus de 150 emplois est également prévue.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale et à la demande de permis de construire déposées par la société SUEZ RV France, en vue d'exploiter une chaufferie CSR (Combustibles Solides de Récupération), située sur le territoire des communes de Neuville et Thenelles.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité,

le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Frédérique Macarez'.

Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20220622-57690-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28 juin 2022

Publication : 28 juin 2022

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



A22-006642 25/05/2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
THIÉRACHE SAMBRE ET OISE
469 RUE SADI-CARNOT
02120 GUISE

Laon, le **23 MAI 2022**

Objet : Demande d'autorisation environnementale – **Enquête publique**
P.J. : 1 dossier numérique

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, je vous informe qu'une enquête publique se déroulera dans les mairies de NEUVILLETTE et THENELLES **du mercredi 15 juin 2022 au samedi 16 juillet 2022 inclus** sur la demande d'autorisation environnementale et sur la demande de permis de construire présentées par la société SUEZ RV FRANCE en vue d'exploiter une chaufferie CSR (combustibles solides de récupération) située sur le territoire des communes de NEUVILLETTE et THENELLES.

L'enquête sera menée par M. Francis BLONDEAU, commissaire enquêteur, selon les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique en date du 20 mai 2022.

Vous pouvez inviter votre conseil municipal à donner son avis sur ce projet dès à présent et jusqu'au 31 juillet 2022 au plus tard. Vous voudrez bien transmettre sans délai une copie de la délibération prise, à la Direction départementale des territoires – Service Environnement – Unité gestion des ICPE – 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON CEDEX.

Je vous informe que cet avis ne pourra être pris en considération que si les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Il vous appartiendra de transmettre sans délai **une copie de l'avis du conseil communautaire**, à la Direction départementale des territoires – Service Environnement – Unité gestion des ICPE – 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON CEDEX.

Le dossier complet est consultable par toute personne intéressée dans les mairies de **NEUVILLETTE et THENELLES** aux heures habituelles d'ouverture et lors des permanences du commissaire enquêteur, sur le site internet de la préfecture (www.aisne.gouv.fr), sur le site du registre numérique <https://www.registre-dematerialise.fr/3085> et sur poste informatique à la direction départementale des territoires sur rendez-vous.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également disponibles dans les mairies de **NEUVILLETTE et THENELLES** ainsi que sur le site internet de la préfecture pendant une durée de **un mois**.

Le Directeur départemental des territoires et par délégation,

La cheffe de pôle

Jenny POIRETTE

50 boulevard de Lyon
02011 LAON Cedex
Affaire suivie par : Eugénie DUHAMEL
Tél. : 03 23 24 65 44
Mél. : ddt-env-icpe@aisne.gouv.fr / eugenie.duhamel@aisne.gouv.fr
Service Environnement / Pôle ICPE

 Préfet de l'Aisne   @Prefet02

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr